

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF.

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS,
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, M. DELAFOSSE, M. FURCY, M. HEBERT, Mme LACOUR,
Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme LOUIS, M. MEERT, Mme PREVOT,
Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

Mme BOULLOT qui avait donné procuration à Mme ESSLING,
M. BOULLOT qui avait donné procuration à Mme LEBOSQUAIN,
M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES,
Mme DUVAL qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL,
M. GARNIER qui avait donné procuration à M. ROSE,
Mme HARDEL qui avait donné procuration à M. LE CAMPION,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. HEBERT.

Absents :

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,
M. LEMARCHANT, M. LOISEL, Mme M. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MORAZIN,
M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : M. HEBERT.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Suite à la réunion avec ENEDIS le 14 février dernier, Mme le Maire fait part qu'une permanence concernant l'installation des compteurs Linky se déroulera lundi 27 mai 2019 en mairie de Torigny de 10 h à 12 h 30. Le déploiement des compteurs se fera à partir de juin 2019 sur Torigni-sur-Vire, Giéville et Brectouville, puis à partir de décembre 2019 sur Guilberville. Les abonnés seront avertis 45 jours avant l'installation du compteur.

Mme le Maire rappelle que 2 cahiers d'expression citoyenne ont été ouverts en mairie. Mme Cousin indique qu'elle souhaite permettre la tenue d'une réunion à Torigny-les-Villes dans le cadre du « Grand Débat » national.

III – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2018

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée que les comptes de gestion du Receveur sont en concordance avec les comptes administratifs de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion.

IV – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

M. Cailliez rapporte les résultats des différents budgets dont les résultats 2018 cumulés sont :

- Budget général :	196 208,07 €
- Legs Danican :	78 603,42 €
- Legs Dugage :	107 101,84 €
- Legs le Duc :	168 575,95 €
- Lotissement la Passelaie :	2 766,34 €
- Panneaux photovoltaïques :	16 518,32 €

Conformément à la réglementation, Mme le Maire quitte la séance durant le vote.
Les comptes administratifs et les affectations sont adoptés à l'unanimité.

V – REACTUALISATION DES TARIFS CANTINE

M. Gallier, Maire adjoint chargé des affaires scolaires présente les tarifs de la cantine qui ont été adoptés lors de la commission des affaires scolaires.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces tarifs pour une mise en place à compter du 1^{er} septembre 2019.

Elèves :

- Familles domiciliées à Torigny-les-Villes : 3.65 €
- Familles domiciliées hors Torigny-les-Villes : 4.70 €
- Occasionnels : 4.80 €

Adultes :

- Instituteurs et agents municipaux : 8.40 €
- Retraités domiciliés à Torigny-les-Villes : 9.20 €
- Retraités domiciliés hors Torigny-les-Villes : 11.70 €

VI – BUDGET PRIMITIF 2019

En préalable à la présentation du Budget, Mme Le Maire apporte des précisions concernant les prestations facturées par la commune historique de Guilberville à Saint-Lô Agglo pour l'entretien d'espaces verts de la zone industrielle.

Après avoir rappelé les faits (séparation du titre en 2 sommes distinctes, explication de M. Grandin sur les travaux réalisés par les agents techniques de Guilberville), Mme le Maire constatait qu'en janvier aucun élément factuel n'était apporté pour expliquer le non remboursement par Saint-Lô Agglo.

Puis, un courrier était reçu en mairie où l'Agglo produisait une facture réglée à une entreprise pour 2 tontes effectuées.

Mme Cousin a demandé un rendez-vous au président de l'Agglo. Elle a proposé que M. Grandin et M. Cailliez soient présents.

Le rendez-vous a eu lieu lundi 4 février (sans M. Cailliez ayant décliné l'invitation). Après échange des arguments de part et d'autre, il a été reconnu que sur un mois ½, Guilberville a effectivement assuré seule cet entretien. A partir de la convention, Saint-Lô Agglo a alors proratisé la somme due.

Au final, Saint-Lô Agglo accepte de prendre en charge 2 357 €.

Cette somme est inscrite en page 1 des recettes du BP 2019.

1) RECETTES du Budget principal de la commune

M. Cailliez présente les recettes locales attendues sur le budget 2019. Il rappelle que les taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) des 4 communes historiques font l'objet d'un lissage sur 12 ans. Puis, il détaille ces recettes de fonctionnement qui se répartissent ainsi :

Dotation de l'Etat : 1 092 K€ soit 33 %
Fiscalité directe : 825 K€ soit 25 %
Saint-Lô Agglo : 752 K€ soit 22 %
Autres ressources : 600 K€ soit 20 %

Les prévisions de recettes sont stables par rapport au budget de 2018 (3.3 M €).

M. Cailliez attire l'attention des conseillers sur l'évolution de l'excédent de fonctionnement en diminution depuis le début de la commune nouvelle.

2) DEPENSES du Budget principal de la commune

Les dépenses sont ensuite présentées au travers des divers chapitres. M. Cailliez demande que la subvention pour les enfants de maternelle de l'école privée du Sacré Cœur ne soit pas inscrite sur le Budget et qu'elle fasse l'objet d'une nouvelle décision après réception des documents demandés. Le Conseil suit cette proposition à la majorité.

L'ensemble des postes budgétaire est maîtrisé et les évolutions contenues.

Mme le Maire fait remarquer que, le budget est établi sans augmentation de la fiscalité (la revalorisation légale des valeurs locatives fonction de l'inflation est de 2.2 % pour 2019), que le niveau de l'endettement est raisonnable, que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, qu'il convient de maintenir le niveau de la Capacité d'Autofinancement.

Il est précisé que la subvention vers le budget du CCAS pourra être revue en fonction des besoins.

RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013 - Atténuation de charges	5 000,00
70 - Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	121 270,00
73 - Impôts et taxes	1 655 000,00
74 - Dotations, Subventions et Participations	1 139 882,00
75 - Autres produits de gestion courante	178 000,00
77 - Produits exceptionnels	5 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	196 208,07
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 300 360,07
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	1 154 499,50
012 - Charges de personnels et frais assimilés	1 114 400,00
014 - Atténuation de produits	115 335,00
65 - Autres charges de gestion courante	327 817,33
66 - Charges financières	72 767,00
67 - Charges exceptionnelles	105 203,24
68 - Dotations aux amortissements et provisions	138 120,00
022 - Dépenses imprévues	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	252 218,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 300 360,07

Les nouveaux crédits d'investissement sont ensuite présentés.

Nature	BP 2019
Voiries 2019 + Maîtrise d'œuvre	318 662
Fond de concours au Dép Rond Point Guilberville	85 000
Avance remboursable lotissement les Sillons	50 000
Aménagement locaux ST suite à acquisition + Clôture	50 000
Aménagement voirie derrière école et entrée collège	30 000
Option enduit Salle des fêtes Giéville si besoin après constat	30 000
Participation extension réseau et éclairage public de "la Bigne de Haut"	29 200
Contenaires enterrés, place de l'Orangerie	25 000
Bardage et local Salle des fêtes Giéville complément	25 000
Maîtrise d'œuvre, Apave, SPS Giéville	22 000
Aménagement aires de fitness outdoor + béton	16 382
Rejointement mur cimetière Brectouville	16 000
Pose clôture métallique (1,40m) école (sur 150 m) Guilberville	15 900
Câblage pour variations lumières du Château et place complément	15 150
Panneaux signalétiques villages (complément)	15 000
Equipements cimetière Giéville (columbarium + dalle béton , 5 caveaux urnes + dalle granit, fontaines, jardin du Souvenir)	13 051
Renouvellement parc informatique médiathèque	12 520
Aménagement du mur existant cimetière Giéville	12 506

Nature	BP 2019
Achats de jeux (Torigni et Guilberville)	12 000
Achat et pose 27 poubelles métalliques d'extérieurs	12 000
Pose faux-plafond, classe école Giéville	8 238
SERVICES TECHNIQUES	156 100
Tractopelle Caterpillar	108 910
Camion Master benne (neuf)	33 056
TOTAL NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT	1 510 103

M. Cailliez propose que trois des nouveaux investissements soient financés par recours à l'emprunt.

La création de 4 nouveaux logements à la gendarmerie pour un montant de 440 K€ dont l'annuité estimée à 35 K€ sera couverte par le loyer. 100 K€ pour le matériel roulant et 80 K€ pour le bâtiment des services techniques.

Ces propositions budgétaires sont acceptées à l'unanimité.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A RECOUVRER	84 306
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	2 856 749
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 941 055

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A REPORTER	1 430 952
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	1 510 103
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 941 055

3) BUDGETS ANNEXES

M. Cailliez détaille ensuite le budget du legs Danican (cantine) qui comporte une subvention d'équilibre de 60 000 € versée par le budget de la commune. Il fait part aux membres du Conseil de son inquiétude concernant les 40 000 € d'impayés de cantine cumulés entre 2016 et 2018. Le Conseil réaffirme, que les factures impayées fassent l'objet d'un suivi minutieux en collaboration avec M. le Receveur.

Les budgets des legs Le Duc (travaux suite au changement de locataire) et Dugage, excédentaires n'appellent pas de commentaire.

Le budget du lotissement la Passelaie repose sur l'hypothèse de vente en 2019 de 18 lots (déjà réservés) sur les 24 disponibles sachant que le budget s'équilibre par une subvention prévisionnelle de 64 000 € provenant du budget de la commune, 250 000 € sur les 487 000 € de l'avance remboursable peuvent réintégrer le budget communal.

Le budget du lotissement les Sillons sera financé par une avance remboursable de 50 000 € du budget de la commune. Ces crédits permettront l'achat de 3 500 m² supplémentaires intégrés à l'opération, ainsi que la réalisation de l'étude de faisabilité (financière et technique) du projet.

Le budget des panneaux photovoltaïques (salle des fêtes de Brectouville) nécessite pour l'année 2019 une subvention d'équilibre de 24 000 € alors que la section d'investissement peut être considérée en suréquilibre à hauteur de 40 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions des 6 budgets annexes.

VI – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE LOT 15 la PASSELAIE

L'étude notariale chargée de la vente du lot 15 du lotissement la Passelaie a constaté une différence de surface entre le document fourni avec le permis d'aménager et le bornage après travaux. La superficie réelle du lot est de 458 m² (au lieu 616 m²), ce qui se traduit par une perte de 6 400 € HT pour le budget lotissement.

Mme le Maire a demandé un rendez-vous avec le maître d'œuvre afin d'étudier les conséquences de cette erreur de métré. Le Conseil décide de fixer le prix du lot 15 à : 18 354,70 € HT.

La séance est levée à 22h.